

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET AFFAIRES SOCIALES : MODE D'EMPLOI

---

24 juin 2019 ■

---

MACIF  
Paris ■

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET AFFAIRES SOCIALES : MODE D'EMPLOI

24 juin 2019, 18h30 - 20h30

MACIF, salons du 8<sup>e</sup> étage

17-21, place Étienne Pernet, Paris 15<sup>e</sup>

Comme le fait remarquer un rapport de la Commission européenne publié le 3 mai 2019 intitulé « The future of Work ? Work of the future ! », la transition numérique, dont fait partie l'Intelligence Artificielle (IA), est un processus qui entraîne déjà une restructuration du monde du travail : des emplois vont disparaître, d'autres vont apparaître, alors que certains vont se transformer. Des changements sont déjà à l'œuvre dans des secteurs comme le transport (émergence des véhicules autonomes) ou la santé (développement des technologies et pratiques de télémédecine). Alors que plusieurs études s'accordent à dire qu'une telle évolution favoriserait la polarisation du travail, quelles conséquences la transition numérique aura-t-elle sur les systèmes sociaux européens ? Comment l'UE et ses États membres peuvent-ils prévoir les conséquences sociales de cette transition numérique, notamment vis-à-vis des « perdants » ? L'organisation du travail, entre les entreprises européennes et en leur sein, est également amenée à évoluer avec l'intégration de l'IA dans les processus de production. Quelle forme prendra cette évolution en Europe ? Cependant, les technologies d'Intelligence Artificielle ne sont pas sans risques, pour ne mentionner que ceux relatifs à la protection des données personnelles. Ces risques nécessiteraient l'élaboration de nouvelles règles et normes juridiques et éthiques : comment définir la responsabilité en cas de défaillance de l'IA ? À l'image du RGPD, des normes juridiques et éthiques européennes sur l'IA sont-elles souhaitables et/ou envisageables ?

**18:30 - Mot de bienvenue par Pascal Michard**, président du groupe MACIF

**18:40 - Table-ronde – Intelligence artificielle : affaires sociales et emploi**

**Salima Benhamou**, économiste (PhD), département Travail-Emploi-Compétences, France-Stratégie

**Jérémy Bensoussan**, avocat, directeur du département Droit des robots, cabinet Alain Bensoussan\*

**François Levin**, doctorant, École Polytechnique, rapporteur de la Mission Villani « AI for Humanity », ancien responsable des affaires économiques et sociales au Conseil national du numérique (CNNum)\*

*Modération : Sofia Fernandes, chercheuse senior, Affaires économiques et sociales européennes, Institut Jacques Delors*

**20:20 - Conclusion**

\* à confirmer